

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2023

---

**MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 976

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« , y compris en période de pandémie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le droit de visite des familles de patients, lors de la pandémie de Covid 19, n'a pas été respecté. Malgré la qualité des personnels soignants, les patients ont été victimes d'un isolement familial et social sans précédent. Cet amendement vise à garantir par la loi que nous ne retrouverons plus cette situation.